



## Votre assurance annulation

Simple

Multilingue

Transparent

Sans franchise

*Une réponse en 24h et un remboursement garanti en 48h*

*Couvre les annulations, les arrivées tardives et les interruptions de séjour*

*Demande de remboursement en ligne en moins d'une minute*

*Reembolso del 100% sin franquicia*

**[contact@meetch.io](mailto:contact@meetch.io)**

# Nos garanties

## → *Motifs médicaux*

**Maladie grave :** (y compris maladie grave suite à une épidémie ou une pandémie déclarée dans les 30 jours précédant le départ), Accident corporel grave ou décès, y compris les suites, séquelles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident.

**Les complications de grossesse jusqu'à la 32ème semaine :** et qui entraînent la cessation absolue de toute activité professionnelle ou autre et sous réserve qu'au moment du départ, vous ne soyez pas enceinte de plus de 6 mois, ou, si la nature même du voyage est incompatible avec l'état de grossesse, sous réserve que vous n'ayez pas connaissance de votre état au moment de votre inscription.

**Votre convocation pour une greffe d'organe,** à une date se situant pendant le voyage prévu, et sous réserve que la convocation n'ait pas été connue au moment de la souscription du contrat.

**Une contre-indication de vaccination,** des suites de vaccination, ou une impossibilité médicale de suivre un traitement préventif nécessaire pour la destination choisie pour votre voyage, ou en lien avec votre passeport vaccinal

**Votre convocation en vue d'une fécondation in vitro,** pendant la durée de votre séjour assuré, et sous réserve que la convocation n'ait pas été connue au moment de la souscription du contrat.

## → *Convocations*

**Votre convocation à caractère impératif, imprévisible et non reportable** par une administration à une date se situant pendant le voyage prévu, et sous réserve que la convocation n'ait pas été connue au moment de la souscription du contrat.

**Votre convocation,** à une date se situant pendant la durée de votre voyage, à un **examen de rattrapage universitaire** sous réserve que l'échec à l'examen n'ait pas été connu au moment de la souscription du présent contrat.

**Votre convocation pour une adoption d'enfant** pendant la durée de votre séjour assuré, et sous réserve que la convocation n'ait pas été connue au moment de la souscription du contrat

# Nos garanties

## → *Motifs professionnels*

La suppression ou la modification de la date de vos congés payés par votre employeur. Cette garantie est accordée aux collaborateurs salariés, à l'exclusion des membres d'une profession libérale, des dirigeants, des représentants légaux d'entreprises, des travailleurs indépendants, des artisans et des intermittents du spectacle.

Votre licenciement économique ou celui de votre conjoint de droit ou de fait, à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de la souscription du présent contrat et/ou que vous n'ayez pas eu de connaissance de la date de l'évènement au moment de la souscription du contrat.

L'obtention d'un emploi salarié ou d'un stage rémunéré, prenant effet avant ou pendant les dates prévues pour votre voyage, alors que vous étiez inscrit à Pôle Emploi, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un cas de prolongation, de renouvellement ou de modification de type de contrat ni d'une mission fournie par une entreprise de travail temporaire.

Votre mutation professionnelle, non disciplinaire, imposée par votre employeur, vous obligeant à déménager et sous réserve que la mutation n'ait pas été connue au moment de la souscription du contrat. Cette garantie est accordée aux collaborateurs salariés, à l'exclusion des membres d'une profession libérale, des dirigeants, des représentants légaux d'entreprise, des travailleurs indépendants, des artisans et des intermittents du spectacle.

## → *Dompage aux véhicules*

Dompage graves à votre véhicule survenant dans les 96 heures précédant le départ, et dans la mesure où celui-ci ne peut plus être utilisé pour vous rendre sur le lieu de séjour / votre points de départ.

Un accident ou une panne de votre moyen de transport survenu lors de votre pré acheminement, entraînant un retard supérieur à deux heures, vous fait manquer le vol réservé pour votre départ, sous réserve que vous ayez pris vos dispositions pour arriver à l'aéroport au moins 2 heures avant l'heure limite d'embarquement.

# Nos garanties

## → *Grève des transporteurs*

La grève des transporteurs, sous réserve que celle-ci se déroule en France, que le préavis ait été déposé 48 heures avant le début du séjour et que l'Assuré n'ait aucun autre moyen de transport lui permettant de se rendre sur le lieu de séjour.

## → *Divers*

**Dommages matériels graves** nécessitant impérativement votre présence le jour du départ prévu pour prendre les mesures conservatoires nécessaires, consécutifs à un incendie, à un dégat des eaux ou à des éléments naturels et atteignant vos locaux privés ou professionnels.

**Vol dans les locaux privés ou professionnels**, nécessitant impérativement votre présence le jour du départ, à condition qu'il se soit produit dans les 48 heures précédant le départ en voyage.

**Le refus de visa touristique** par les autorités du pays choisi pour votre voyage sous réserve que vous n'ayez déposé aucune demande qui aurait été refusée par ces autorités lors d'un précédent voyage.

**Le vol**, dans les 48 heures précédant votre départ, de vos papiers d'identité (passeport, carte d'identité) indispensables au passage(s) des frontières prévues.

**Une émeute**, un attentat, un acte de terrorisme, une pollution suite à un **accident industriel** ou une zone épidémique ou de **catastrophes naturelles** survenant en France.

**Annulation pour la séparation du couple marié, pacsé ou vivant en concubinage notoire**, cette garantie n'est acquise que sur la présentation de documents légaux et administratifs prouvant la nature réelle de la séparation ou de la vie commune en cas de concubinage.

La garantie vous est également acquise, dans la limite indiquée au Tableau de Garanties, pour tout autre événement aléatoire, quel qu'il soit, constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux, empêchant votre départ et/ou l'exercice des activités prévues pendant votre séjour.